Le genre et ses indices : les normes internationales sur l'égalité femmes / hommes en question

Mireille Le Guen, Clémence Schantz,
Julie Pannetier, Manuel Etesse

Université Paris Descartes
Centre Population et Développement(Ceped)

Résumé : Dans les années 1990-2000, la communauté internationale s'est engagée pour la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Les institutions se sont alors dotées d'outils permettant de mesurer les évolutions dans ce domaine à l'échelle internationale. Divers « indices d'inégalité de genre » ont été élaborés. S'ils ont subi des critiques méthodologiques menant à des réajustements, les cadres conceptuels utilisés n'ont en revanche jamais été analysés à l'aune des savoirs sur le genre. Notre analyse porte sur les indices du FEM, de l'OCDE et du PNUD et révèle que ces indices reposent sur des postulats qui participent d'une vision située et réductrice des rapports sociaux de sexe. Par ailleurs, les domaines dans lesquels sont mesurées les inégalités de genre tendent à réifier les rôles sociaux traditionnels attribués aux femmes et aux hommes. Enfin, ces indices, parce qu'ils sont le résultat d'une approche située, mettent en avant certaines formes d'inégalités de genre et en oublient d'autres, ce qui limite largement leur utilisation dans un cadre comparatiste et scientifique.

Mots-clés : genre, indices, égalité femmes-hommes, organismes internationaux, PNUD, OCDE, FEM

« Le progrès n'est jamais que le maximum de progrès dans un sens déterminé par le goût de chacun. »

Claude Lévi-Strauss

La mise à l'agenda international de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes a entraîné la création d'indices capables de mesurer les écarts entre les individus selon leur sexe dans plusieurs domaines, et à partir desquels peuvent être formulées des politiques permettant de réduire les inégalités de genre à l'échelle mondiale. À partir du milieu des années 1990, plusieurs organismes internationaux ont proposé des indices permettant d'apprécier les inégalités des situations des femmes et des hommes au sein de chaque pays afin d'établir des comparaisons à l'échelle mondiale.

En 1995, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) proposait deux outils complémentaires, en référence aux concepts de capabilités (*agency*) et d'autonomisation (*empowerment*) (Sen, 1999), pour mesurer les inégalités de genre : l'Indice sexo-spécifique de développement humain (ISDH) [1], et l'Indice de participation des femmes (IPF) [2]. Le premier indice visait à évaluer les différences de niveau de développement humain entre femmes et hommes, tandis que le deuxième aspirait à mesurer la participation des femmes aux décisions dans le champ économique et politique (Gaye *et al.*, 2010). Ces deux indices ont fait l'objet de nombreuses critiques conceptuelles et méthodologiques (Bardhan et Klasen, 1999 ; Dijkstra et Hanmer, 2000). Le PNUD a alors choisi de présenter en 2010 une nouvelle mesure des inégalités de genre [3] capable cette fois de quantifier la « perte en développement humain due aux inégalités femmes-hommes » (Gaye *et al.*, 2010) : l'Indice d'inégalité entre les sexes (IIS) [4]. Entre-temps, en 2005, le Forum économique mondial (FEM) [5] présentait un indice dans un document intitulé *Women's empowerment : measuring the global gender gap* (Lopez-Claros et Zahidi, 2005). Cet indice permettait, selon ses concepteurs, d'appréhender les écarts de situations d'autonomisation entre les femmes et les hommes dans le monde (*ibid.*). En 2006, cet indice, retravaillé, a été présenté sous le nom d'Indice mondial des écarts entre les sexes (IMEX) [6], et a pour ambition de rendre compte des écarts entre femmes et hommes dans différents domaines, et ce, indépendamment du niveau développement des pays (Bekhouche *et al.*, 2014). Enfin, en 2009, c'est au tour de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) [7] de proposer un indice d'inégalités de genre appelé Indice de genre et d'institutions sociales (IGII) [8]. Cet outil, qui a pour objectif de mesurer le niveau de discrimination à l'encontre des femmes, a connu d'importantes modifications méthodologiques en 2012 (OECD et DCSCU, 2014).

Ces indices statistiques ont fait l'objet de critiques en ce qui concerne leurs modes de calculs (Permanyer, 2013), la disponibilité des données utilisées (Buvinic *et al.*, 2014), et l'interprétation des résultats (Bérenger et Verdier-Chouchane, 2007 ; Mestiri, 2016 ; van Staveren, 2013). Si elles permettent de relativiser la validité des résultats obtenus par ces indices, aucune étude n'interroge la manière dont ces outils construisent les représentations des rapports femmes-hommes sur la scène internationale. Comment les institutions créatrices de ces indices se représentent-elles, et présentent-elles, les inégalités femmes-hommes ? De quelles manières les institutions internationales conçoivent-elles les inégalités de genre, comment les traitent-elles et quelles conclusions en tirent-elles ? En d'autres termes, nous nous interrogeons ici sur la manière

1. Gender Development Index (GDI).

2. Gender Empowerment Measure (GEM).

3. Le PNUD continue toutefois à calculer et publier les résultats de l'Indice sexospécifique de développement humain (ISDH).

4. Gender Inequality Index (GII).

5. Le Forum économique mondial (FEM) est une fondation à but non lucratif. Il est connu pour sa réunion annuelle à Davos, en Suisse, qui réunit des dirigeants d'entreprise, des responsables politiques du monde entier ainsi que des intellectuels et des journalistes, afin de débattre des problèmes les plus urgents de la planète, y compris dans les domaines de la santé et de l'environnement.

6. Global gender gap index (GGGI).

7. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) est une organisation internationale qui a pour mission de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde.

8. Social Institution and Gender Index (SIGI).

dont se forment les normes en matière d'égalités femmes-hommes sur la scène internationale.

Dans ce chapitre, nous étudions les trois indices d'inégalités de genre proposés par les organismes internationaux qui influencent le plus les programmes de coopération et les politiques publiques, à savoir le PNUD, le FEM et l'OCDE. Ces indices, l'ISS pour le PNUD, l'IMEX pour le FEM et l'IGII pour l'OCDE, mesurent les inégalités de genre dans le monde entier. Nous examinons en premier lieu la manière dont ces institutions présentent les enjeux de la réduction des inégalités entre les sexes dans le monde. Puis, nous expliquons en quoi certains indices contribuent à essentialiser la fonction reproductive des femmes, c'est-à-dire à réduire les femmes à leur rôle de mères. Enfin, nous montrons que ces outils présentent une vision partielle et problématique des inégalités de genre.

1 L'égalité entre les sexes comme un moyen et non comme une fin

1.1 Les inégalités de genre comme un frein à la croissance économique ?

La justification proposée par les créateurs de l'IMEX (FEM) pour développer une mesure des inégalités entre les sexes est fondée sur un principe de productivité économique et non sur un principe de justice sociale. Les concepteurs de l'IMEX expliquent que les inégalités de genre conduisent à une sous-exploitation du « talent » des femmes, qu'ils présentent comme la moitié du capital humain disponible, ce qui aurait pour effet de limiter la compétitivité économique et le dynamisme des entreprises (Bekhouche *et al.*, 2014). L'égalité entre les sexes semble alors promue à des fins utilitaires : c'est un levier qui favoriserait la croissance économique. Le rapport qui présente l'indice indique que « *si la moitié de ces talents [des femmes] sont sous-développés ou sous-utilisés, l'économie ne croîtra jamais autant qu'elle le pourrait*[9] » (Bekhouche *et al.*, 2014, p. v) et que « *lorsque les femmes sont plus impliquées dans la prise de décision, elles prennent des décisions différentes – pas nécessairement meilleures ou pires –, mais des décisions qui reflètent les besoins d'un plus grand nombre de membres de la société* » (*op. cit.*, p. v). Une plus grande participation féminine impliquerait une diversification des « *talents* » disponibles, ce qui pourrait, selon les auteurs, conduire à d'importants bénéfices pour les entreprises et pour l'économie nationale et mondiale. Ce discours, souvent utilisé pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle et politique (Bereni, 2009)[10], tend à entretenir une vision différentialiste des sexes qui présuppose des capacités féminines et masculines naturelles qui seraient distinctes et complémentaires. Or cette complémentarité supposée des rôles de genre est toujours en faveur d'une meilleure place des hommes dans la hiérarchie sociale. Les compétences pensées comme naturelles à chacun des deux sexes n'ont pas la même valeur sur le marché du travail, celles étant assignées aux femmes sont moins bien valorisées, et donc moins rentables que celles attribuées aux hommes.

9. Toutes les traductions dans le texte sont des auteurs.

10. La « *diversification des talents* » au sein des entreprises est également utilisée pour promouvoir la « *diversité ethnique et culturelle* » dans le monde du travail (de Rudder et Vourc'h, 2010).

1.2 Les inégalités femmes / hommes comme un frein au développement humain ?

Pour les créateurs des indices de l'OCDE et du PNUD, l'égalité entre les sexes est présentée comme un bénéfice individuel pour les femmes, mais elle a également un intérêt pour le développement humain. En effet, les concepteurs de l'IIS (PNUD) avancent que réduire les inégalités entre femmes et hommes permet de réduire la pauvreté, qui elle-même, limite l'épanouissement et l'autonomie des individus (Klugman, 2010). Pour les concepteurs de l'IGII (OCDE), le lien entre égalité femmes-hommes et développement semble passer par la croissance économique. Les auteurs mentionnent que « *des décennies de recherche ont démontré que la promotion de l'égalité des sexes dans l'éducation, l'emploi et la santé offre non seulement des avantages pour les femmes, mais pour les collectivités et des économies entières* » (OECD et DCSCU, 2014, p. 1), sans toutefois préciser à quelles études ils font référence. Puis, les auteurs utilisent les dimensions permettant de mesurer le développement humain (santé, éducation et niveau de vie) pour construire leur indice, et ainsi mesurer les inégalités de genre. Ainsi, c'est l'accès des femmes aux ressources dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'activité économique qui est exploré dans l'IGII. Ils notent par exemple que « *les pays qui affichent des niveaux plus élevés de discrimination à l'égard des femmes affichent également des résultats plus faibles sur une série d'indicateurs de développement* » (*op. cit., p.* 1). Cette corrélation, qui n'est pas débattue par les auteurs des indices, n'est pas nécessairement synonyme de causalité entre inégalité de genre et développement, et permet encore moins de savoir dans quel sens pourrait aller cette supposée causalité : est-ce la réduction des inégalités femmes-hommes qui conduit au développement, ou le développement qui mène à la réduction des inégalités entre les sexes ?

Ces trois indices sont donc fondés sur des postulats qui lient inégalités de genre, croissance économique ou développement, et qui mériteraient d'être sérieusement débattus, à la lumière des théories féministes notamment, et pour lesquelles l'égalité femmes-hommes passe par la dissolution de la hiérarchie des sexes, celle-ci attribuant une valeur différente et supérieure aux hommes, appelée « *valence différentielle des sexes*[11] » (Héritier, 1996).

2 L'essentialisation de la fonction reproductive des femmes

Les concepteurs de l'IIS (PNUD) ont intégré une dimension « *santé reproductive* » (voir le tableau 1 en annexe) pour mesurer des inégalités entre les femmes et les hommes. Celle-ci regroupe deux indicateurs : le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité « *adolescente* ». Les créateurs de l'IIS précisent dans leur rapport (Gaye *et al.*, 2010) qu'il n'existe pas d'équivalent masculin à ces indicateurs.

11. La « *valence différentielle des sexes* » est un concept développé par Françoise Héritier, qui permet de regrouper sous un même terme l'ensemble des différences de valeurs attribuées aux femmes, toujours en leur défaveur, dans plusieurs domaines de la vie sociale.

2.1 Les effets pervers de la prise en compte de la mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est un indicateur facilement compréhensible pour les non spécialistes, il est facile à vulgariser et à diffuser. De fait, au PNUD, il est non seulement mobilisé pour mesurer les inégalités de genre, mais également pour apprécier l'accomplissement du cinquième Objectif du millénaire pour le développement (OMD) nommé « *Améliorer la santé maternelle* ». Afin de donner une image positive de leur pays, certains États ont voulu réduire rapidement le taux de mortalité maternelle en favorisant, entre autres, le recours à la césarienne qui s'est parfois développé de façon excessive. Au Brésil ou au Viêt Nam, par exemple, le taux de césariennes est bien supérieur des recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (Ye *et al.*, 2014). Le recours accru à ce type d'accouchement, qu'il soit décidé par le corps médical, par les femmes ou par leur entourage, engendre des coûts financiers, et conduit à une augmentation de la morbidité maternelle [12] et infantile (Brugeilles, 2014 ; Litorp *et al.*, 2015). Il serait alors nécessaire d'associer d'autres indicateurs à la mortalité maternelle tels que la morbidité maternelle ou le taux de césarienne pour mesurer efficacement les progrès d'un pays dans un domaine d'action donné. En outre, la surpratique de la césarienne peut conduire à de nouvelles atteintes aux corps des femmes par les institutions médicales et familiales (Fenwick *et al.*, 2010).

2.2 La fécondité des femmes adolescentes posée comme problème

Si la mortalité maternelle, par définition, ne peut s'appliquer qu'à la population féminine, ce n'est pas le cas de la fécondité « *adolescente* », qui est un des indicateurs utilisés par le PNUD pour mesure les inégalités entre les femmes et les hommes. Certes, les indicateurs de la fécondité élaborés par les démographes se rapportent tous à la population féminine (Andro, 2001 ; Tabet, 1985), mais cela n'empêche pas de les appliquer à une population masculine (Brouard, 1977).

Les concepteurs donnent deux raisons aux choix de retenir le taux de fécondité des adolescentes (taux de fécondité pour 1 000 femmes de 15-19 ans) pour mesurer les inégalités de genre : la maternité « *précoce* » augmenterait la mortalité maternelle, et elle limiterait les « possibilités » futures des femmes. Ces deux affirmations méritent d'être questionnées. D'une part, le risque accru associé aux grossesses à un âge jeune relève moins de conditions physiologiques que de facteurs sociaux (Fraser *et al.*, 1995 ; Miller et Stokes, 1985). Les jeunes femmes enceintes, parce qu'elles évoluent la plupart du temps dans des contextes économiques et sociaux désavantagés, ont un accès limité au suivi gynécologique et aux soins périnataux. D'autre part, la maternité, qu'elle soit précoce ou plus tardive, exerce une double contrainte sur les trajectoires professionnelles des femmes (Héritier, 1996). C'est d'abord une contrainte biologique, car la gestation s'inscrit dans le corps des femmes, mais également une contrainte sociale, car c'est le plus souvent à elles que reviennent les tâches relatives aux soins et à l'éducation des enfants (de Singly, 2004). À l'inverse, les hommes tireraient un avantage professionnel à devenir parents (Dulong *et al.*, 2012), car ils sont davantage perçus comme plus à même d'occuper des postes à responsabilité en montrant leur capacité à concilier vie professionnelle et vie privée.

12. La morbidité maternelle est un état pathologique (maladie) de la femme qui survient en cours de grossesse ou dans les 42 jours qui suivent l'accouchement.

Le fait de considérer qu'une grossesse n'est pas appropriée à un âge donné relève davantage de valeurs morales qui stigmatisent les personnes, ou les sociétés, déviantes à la norme de maternité considérée comme légitime (Tabet, 1985). En outre, le fait de considérer certains moments de la vie plus opportuns à la naissance d'un enfant que d'autres semblent contrevenir à la définition de la santé reproductive proposée par l'Organisation mondiale de la santé qui est « *la possibilité d'avoir une sexualité responsable, satisfaisante et sûre ainsi que la liberté pour les personnes de choisir d'avoir des enfants si elles le souhaitent et quand elles désirent* ».

2.3 L'éducation des femmes favorable... aux enfants

Pour justifier la pertinence d'intégrer à leur indice les différences de niveau d'éducation des femmes et des hommes, les auteurs du rapport sur l'IIS (PNUD) arguent que « *l'éducation des femmes a également une importance, car elle favorise la croissance économique et la santé des enfants en améliorant leur capacité d'absorber de nouvelles informations sur la santé, la nutrition et l'hygiène ; et de stimuler et faciliter l'apprentissage des enfants* » (Gaye *et al.*, 2010, p. 12). Cette idée est également développée par les créateurs de l'IMEX (FEM) qui affirment que « *de nombreuses études ont montré que les femmes en bonne santé et instruites sont plus susceptibles d'avoir des enfants plus sains et plus instruits, ce qui crée un cycle positif, vertueux pour une large part de la population* » (Bekhouche *et al.*, 2014, p. v). Ainsi, l'accès des femmes à l'éducation semble être justifié par le bénéfice pour leurs futurs enfants. La façon dont est formulé le lien entre éducation des femmes et soins des enfants renforce les stéréotypes de genre qui sont à l'œuvre dans les sociétés, puisque les femmes sont renvoyées à leur rôle de mères. Les indices ne devraient-ils pas promouvoir l'accès des femmes à l'enseignement pour elles-mêmes ?

3 D'autres inégalités de genre invisibilisées

3.1 Les coûts de la masculinité

Les trois indices étudiés – IMEX, IIS, et IGII – ne prennent pas en compte les situations pour lesquelles les femmes auraient un avantage par rapport aux hommes. Pourtant elles devraient l'être, au même titre que d'autres formes d'inégalités dues à ce que les sociologues appellent les « coûts de la masculinité » (Courtenay, 2000 ; Dulong *et al.*, 2012). Par exemple, les différences d'espérance de vie, et d'espérance de vie en bonne santé, sont intimement liées aux environnements où évoluent les individus. Cantonnées à l'espace domestique et considérées comme gestionnaires des bonnes pratiques en termes de prévention et de soins médicaux au sein de la famille (Memmi, 2003), les femmes ont un accès plus restreint à des environnements dangereux ou propices à certaines pratiques nocives pour la santé (consommation de tabac ou d'alcool...) contrairement aux hommes qui seraient, eux, pénalisés (Dulong *et al.*, 2012). Il en serait de même pour l'éducation, les meilleurs résultats des filles par rapport aux garçons seraient liés à une socialisation genrée qui enjoint ces dernières à être plus attentives et disciplinées en général et à l'école en particulier. À l'inverse, les normes de la « masculinité hégémonique », c'est-à-dire le modèle masculin socialement et symboliquement dominant (Connell et Messerschmidt, 2005), pénaliseraient

les garçons au sein de l'institution scolaire, puisqu'elles ne valorisent pas les qualités nécessaires à la réussite des études.

3.2 La préférence permanente pour le sexe masculin

Les concepteurs de l'IMEX (FEM) s'intéressent aux pratiques de sélection sexuelle prénatale et utilisent le sex-ratio à la naissance comme indicateur pour les mesurer. Cependant, la sélection sexuelle avant la naissance survient dans des contextes très particuliers dépendant de trois facteurs : la préférence pour un sexe, la disponibilité et l'acceptation des moyens permettant la sélection sexuelle, et une fécondité fortement contrainte (Guilmoto, 2015). L'absence de sélection sexuelle ne signifie donc pas qu'il n'existe pas de préférence pour les naissances masculines, mais que l'une des deux autres conditions nécessaires à cette pratique n'est pas remplie. Pour pallier ce biais éventuel, les concepteurs de l'IGII (OCDE) ont préféré tenir compte du sex-ratio des enfants derniers-nés des femmes. En effet, la préférence pour les naissances masculines peut se caractériser par l'arrêt de la constitution de la descendance dans un couple lorsqu'un garçon vient au monde (*ibid.*). Les concepteurs de l'IGII (OCDE) ajoutent à cet indicateur une mesure de l'intensité des « *femmes manquantes* » c'est-à-dire les femmes non nées du fait de la sélection sexuelle avant la naissance et de leur surmortalité à cause de mauvais traitements, ce qui semble constituer une meilleure mesure des inégalités femmes-hommes dans ce domaine. Notons toutefois que l'intensité du phénomène des « *femmes manquantes* » est évaluée à partir des résultats de Klasen et Wink (2002), qui sont eux-mêmes discutés dans la littérature scientifique (Bongaarts et Guilmoto, 2015).

3.3 La division sexuelle du travail

Les trois indices étudiés dans ce chapitre semblent ignorer la division sexuelle et sexuée du travail due à une attribution différenciée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes (Kergoat, 1993).

En effet, l'accès à certains niveaux d'enseignement ne suffit pas à atteindre l'égalité entre femmes et hommes. Le taux d'inscription dans un établissement scolaire ne signifie pas que la fréquentation du lieu d'éducation ou que la probabilité de redoublement seront les mêmes pour les filles et les garçons (Pradhan, 2003). Une meilleure scolarisation des filles ne signifie pas non plus nécessairement qu'elles bénéficient d'une qualité d'éducation égale à celle des garçons. Or, les filières les plus prestigieuses, c'est-à-dire celles qui donnent accès à des postes à responsabilités et à des salaires élevés, sont davantage empruntées par les hommes que par les femmes (Duru-Bellat, 1990 ; Lange, 1998). Tel est le cas par exemple des filières d'enseignement qui ont trait au « *care* » où, en France toujours, les femmes sont surreprésentées, alors que les hommes sont plus présents dans les formations d'ingénierie (Bessin, 2009). De surcroît, le fait d'atteindre la parité dans l'accès à l'enseignement ne signifie pas nécessairement une remise en cause de l'assignation des femmes à la sphère privée. Comme nous l'avons vu plus haut, l'investissement dans l'éducation des filles et des femmes est présenté par les concepteurs des indices comme leur permettant seulement de mieux répondre à leur rôle d'épouse ou de mère.

Par ailleurs, les femmes et les hommes ont un accès différencié à certains secteurs d'activité. Les emplois occupés par les femmes ne sont pas de même nature que ceux occupés par les hommes, ces dernières étant davantage reléguées à des postes subalternes (Molyneux et Razavi, 2006) et plus touchées par le chômage (Albanesi et Sahin, 2013). L'indicateur de la participation des femmes à la population active, présent dans l'IMEX (FEM) et l'IIS (PNUD), ne permet pas de prendre en compte ces différences entre les sexes. Il semble également nécessaire de s'interroger sur la pertinence et la fiabilité de cet indicateur à l'échelle mondiale, et notamment dans les pays où le travail informel occupe une part importante de la population et est davantage dévolu aux femmes (Kabeer, 2005). Toutefois, les concepteurs de l'IMEX (FEM) tiennent compte du fait que les femmes occupent moins souvent des postes à responsabilités, comparativement aux hommes puisque, dans cet indice, sont intégrés des indicateurs permettant de mesurer l'égale représentation des femmes et des hommes parmi les législateurs, les hauts fonctionnaires et les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs.

Cependant, la participation différenciée sur le marché du travail, l'accession à des postes à responsabilité ainsi que la représentation parlementaire semblent, dans de nombreux pays, être liées au niveau d'éducation, lui-même dépendant de l'accès aux études supérieures et de l'achèvement scolaire (Cacouault et Oeuvrard, 2009). Pour les indices du PNUD et du FEM, les indicateurs utilisés pour mesurer les inégalités de genre ne sont pas pensés comme pouvant avoir un lien entre eux.

Conclusion

Pour justifier la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les concepteurs des indices postulent des liens, pourtant contestés (Boserup, 1983), entre égalité de genre et croissance économique ou développement humain. Cette démarche participe à la construction d'une vision nécessairement située et réductrice des inégalités de genre puisqu'elle situe la référence d'égalité dans les pays occidentaux considérés comme plus développés (Nader, 2006), par comparaison avec d'autres pays n'appartenant pas à ce sous-ensemble. Cette vision, marquée par une forme d'occidentalocentrisme, participe au phénomène de « *racialisation du sexisme* » (Hamel, 2005) : les sociétés occidentales se perçoivent comme étant elles-mêmes débarrassées, ou sur le point de l'être, des inégalités liées au genre, à la différence des autres régions du monde pour lesquelles on observerait encore des situations ou comportements défavorables aux femmes.

De plus, les concepteurs de l'IIS (PNUD) tendent à essentialiser la fonction reproductive des femmes, et à les renvoyer à leur rôle de mère lorsqu'il s'agit de promouvoir leur éducation. Le fait de mettre l'accent sur la diminution de la fécondité des femmes adolescentes semble davantage relever d'une volonté de limiter les naissances à un jeune âge, pensées comme toutes non souhaitées, que d'une véritable intention de réduire les inégalités de genre. Cet objectif pourrait même entrer en contradiction avec la charte des droits sexuels et reproductifs qui affirme la liberté pour les femmes d'avoir des enfants quand elles le désirent. De la même manière, la réduction de la mortalité

maternelle, sans tenir compte des moyens mis en œuvre pour parvenir à ces résultats, pourrait conduire à des effets contre-productifs pour la santé des femmes.

Par ailleurs, ces indices ne sont pas en mesure de prendre en compte l'ensemble des inégalités de genre. Certes, les difficultés méthodologiques, notamment la disponibilité des données à l'échelle mondiale (Buvinic *et al.*, 2014), nécessitent de faire un choix quant aux indicateurs retenus. Aujourd'hui, les indices permettent de mettre l'accent sur certaines formes d'inégalités, et en omettent d'autres. Celles-ci sont moins susceptibles d'attirer l'attention et donc de faire l'objet de politiques spécifiques. Sur le plan méthodologique, il s'agirait alors de s'interroger sur la pertinence de ces indices à long terme. En effet, faute de caractériser toutes les formes d'inégalités de genre, ils pourraient ne pas suffire pour rendre compte des enjeux liés à la promotion de l'égalité des sexes.

Enfin, sur le plan idéologique, il est nécessaire de reconnaître que les indices n'ont pas la neutralité que semble leur conférer leur caractère mathématique. Ils ne sont pas simplement porteurs de mesures, mais sont aussi porteurs de valeurs puisqu'ils mettent en avant certaines formes d'inégalités de genre et pas d'autres. Ce sont en effet, les inégalités de genre les plus connues et les plus consensuelles sur la scène mondiale qui sont utilisées pour la création de ces indices. Si les concepteurs des indices de genre tentent de promouvoir un meilleur accès des femmes aux ressources et positions socialement valorisées, leur démarche ne s'appuie-t-elle pas, précisément, sur des stéréotypes sexistes pour justifier leur entreprise ? Les indices semblent en ce sens davantage axés sur la participation des femmes à l'ordre économique que procéder d'une volonté de remettre en question les rapports inégalitaires et hiérarchisés entre les sexes, fondés sur des représentations du masculin et du féminin socialement construites.

Références

Albanesi S. et Sahin A. (2013), « The Gender Unemployment Gap », SSRN Scholarly Paper, n° ID 2261979, Rochester, NY, Social Science Research Network.

Andro A. (2001), *Coopération et conflits entre conjoints en matière de reproduction en Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat, France, iv+322 p.

Bardhan K. et Klasen S. (1999), « UNDP's Gender-Related Indices : A Critical Review », *World Development*, vol. 27, n° 6, p. 985-1010.

Bekhouche Y., Hausmann R., Tyson L.D., Zahidi S., World Economic Forum, Harvard University et University of California B. (2014), *The global gender gap report 2014*.

Bérenger V. et Verdier-Chouchane A. (2007), « Des inégalités de genre à l'indice de qualité de vie des femmes », *African Economic Conference*.

Bereni L. (2009), « Faire de la diversité une richesse pour l'entreprise », *Raisons politiques*, n° 35, p. 87-105.

Bessin M. (2009), « Focus – La division sexuée du travail social », *Informations sociales*, vol. 152, n° 2, p. 70-73.

Bongaarts J. et Guilmoto C.Z. (2015), « How Many More Missing Women ? Excess Female Mortality and Prenatal Sex Selection, 1970–2050 », *Population and Development Review*, vol. 41, n° 2, p. 241-269.

Boserup E. (1983), *La femme face au développement économique*, traduit par Marache M.-C., Paris, Presses universitaires de France.

Brouard N. (1977), « Évolution de la fécondité masculine depuis le début du siècle », *Population*, vol. 32, n° 6, p. 1123-1158.

Brugeilles C. (2014), « L'accouchement par césarienne, un risque pour les droits reproductifs ? », *Autrepart*, n° 70, p. 143-164.

Buvinic M., Furst-Nichols R. et Koolwal G. (2014), « Mapping gender data gaps », Data2X.

Cacouault M. et Oeuvrard F. (2009), *Sociologie de l'éducation*, Paris, France, La Découverte, 127 p.

Connell R.W. et Messerschmidt J.W. (2005), « Hegemonic Masculinity Rethinking the Concept », *Gender & Society*, vol. 19, n° 6, p. 829-859.

Courtenay W.H. (2000), « Constructions of masculinity and their influence on men's well-being : a theory of gender and health », *Social Science & Medicine*, vol. 50, n° 10, p. 1385-1401.

Dijkstra A.G. et Hanmer L.C. (2000), « Measuring Socio-Economic GENDER Inequality : Toward an Alternative to the UNDP Gender-Related Development Index », *Feminist Economics*, vol. 6, n° 2, p. 41-75.

Dulong D., Guionnet C. et Neveu E. (2012), *Boys Don't Cry !*, Presses Universitaires de Rennes (Le Sens social).

Duru-Bellat M. (1990), *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, l'Harmattan Paris.

Fenwick J., Staff L., Gamble J., Creedy D.K. et Bayes S. (2010), « Why do women request caesarean section in a normal, healthy first pregnancy ? », *Midwifery*, vol. 26, n° 4, p. 394-400.

Fraser A.M., Brockert J.E. et Ward R.H. (1995), « Association of Young Maternal Age with Adverse Reproductive Outcomes », *New England Journal of Medicine*, vol. 332, n° 17, p. 1113-1118.

Gaye A., Klugman J., Kovacevic M., Twigg S. et Zambrano E. (2010), *Measuring key disparities in human development : The gender inequality index*, New York, United Nations Development Programme.

Guilmoto C.Z. (2015), « La masculinisation des naissances. État des lieux et des connaissances », *Population*, vol. 70, n° 2, p. 201-264.

Hamel C. (2005), « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire. », *Migrations société*, n° 99, p. 91–104.

Héritier F. (1996), *Masculin/féminin – La pensée de la différence*, Paris, France, O. Jacob,

Kabeer N. (2005), « Gender equality and women's empowerment : A critical analysis of the third millennium development goal 1 », *Gender & Development*, vol. 13, n° 1, p. 13-24.

Kergoat D. (1993), « Des hommes, des femmes et du travail », *Éducation permanente*, n° 116, p. 133-139.

Klasen S. et Wink C. (2002), « A Turning Point in Gender Bias in Mortality ? An Update on the Number of Missing Women », *Population and Development Review*, vol. 28, n° 2, p. 285-312.

Klugman J. (2010), « Human Development Report 2010–20th Anniversary Edition. The Real Wealth of Nations : Pathways to Human Development ».

Lange, M.-F. (dir.) (1998), *L'école et les filles en Afrique : scolarisation sous conditions*, Paris, France, Éditions Karthala, 254 p.

Litorp H., Mgaya A., Kidanto H.L., Johnsdotter S. et Essén B. (2015), « 'What about the mother ?' Women's and caregivers' perspectives on caesarean birth in a low-resource setting with rising caesarean section rates », *Midwifery*, vol. 31, n° 7, p. 713-720.

Lopez-Claros A. et Zahidi S. (2005), « Womens empowerment : measuring the global gender gap. ».

Memmi D. (2003), *Faire vivre et laisser mourir : le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, France, Ed. La Découverte.

Mestiri S. (2016), « Des mésaventures de l'empowerment », *in Décoloniser le féminisme : une approche transculturelle*, Paris, France, Vrin, p. 105-126.

Miller M.K. et Stokes C.S. (1985), « Teenage fertility, socioeconomic status and infant mortality », *Journal of Biosocial Science*, vol. 17, n° 2, p. 147-155.

Molyneux M. et Razavi S. (2006), *Beijing Plus 10 : An Ambivalent Record on Gender Justice*, Geneva, UNRISD, Occasional Paper, n° 15.

Nader L. (2006), « Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes », *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, n° 1, traduit par Armengaud F., p. 12-24.

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) et Development Centre's Social Cohesion Unit (DCSCU) (2014), « SIGI Methodological Background Paper », OECD, Paris.

Permanyer I. (2013), « A Critical Assessment of the UNDP's Gender Inequality Index », *Feminist Economics*, vol. 19, n° 2, p. 1-32.

Pradhan B. (2003), « Measuring Empowerment : A methodological approach », *Development*, vol. 46, n° 2, p. 51-57.

Rudder V. de et Vourc'h F. (2010), « Les discriminations racistes dans le monde du travail », *in* Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, La Découverte.

Sen A. (1999), *Development as freedom*, New York, Etats-Unis d'Amérique, Anchor books, xvi+366 p.

Singly F. de (2004), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Presses Universitaires de France.

Staveren I. van (2013), « To Measure is to Know ? A Comparative Analysis of Gender Indices », *Review of Social Economy*, vol. 71, n° 3, p. 339-372.

Tabet P. (1985), « Fertilité naturelle, reproduction forcée », *in* Nicole-Claude Mathieu (dir.), *L'Arraisonnement des femmes : essais en anthropologie des sexes*, Paris, France, École des hautes études en sciences sociales, p. 61-141.

Ye J., Betrán A.P., Guerrero Vela M., Souza J.P. et Zhang J. (2014), « Searching for the Optimal Rate of Medically Necessary Cesarean Delivery », *Birth*, vol. 41, n° 3, p. 237-244.

Annexe

Tableau 1 – Indicateurs mobilisés dans la construction de l'IMEX (FEM), de l'IIS (PNUD) et de l'IGII (OCDE) selon la dimension à laquelle ils appartiennent

	IMEX (FEM)	IIS (PNUD)	IGII (OCDE)
Indicateurs relatifs à la participation économique	**Ratios de participation économique et d'opportunités** • Part des femmes dans la population active sur la part des hommes • Égalité salariale entre hommes et femmes pour un travail similaire • Estimation du revenu du travail des femmes par rapport à celui des hommes • Part des femmes législatrices, hautes fonctionnaires et cadres supérieures sur la part des hommes • Part des femmes techniciennes supérieures sur la part des hommes	**Activité économique** • Part relative à la population active	**Accès restreint aux ressources et aux actifs** • Accès sûr et égal des femmes et des hommes à l'utilisation, au contrôle et à la possession des terres • Accès sûr et égal des femmes et des hommes à l'utilisation, au contrôle et à la propriété des biens autres que les terres • Accès sûr et égal des femmes et des hommes aux services financiers **Code de la famille discriminatoire** • Même âge minimum légal au mariage pour les femmes et les hommes • Pourcentage de femmes mariées entre 15 et 19 ans • Femmes et hommes ont le même droit d'être le tuteur légal d'un enfant pendant le mariage • Femmes et hommes ont le même droit d'être le tuteur légal et avoir des droits de garde sur un enfant après le divorce • Veuves et veufs ont des droits de succession égaux • Filles et fils ont des droits de succession égaux
Indicateurs relatifs à l'éducation	**Ratios d'achèvement scolaire** • Part des femmes alphabétisées sur la part des hommes • Part nette des femmes inscrites dans le primaire sur la part des hommes • Part nette des femmes inscrites dans le secondaire sur la part des hommes • Part brute des femmes inscrites dans le supérieur sur la part des hommes ***Empowerment* politique** • Part des femmes parlementaires sur part des hommes parlementaires • Part des femmes ministres sur part des hommes ministres • Nombre d'années où une femme a été cheffe d'État au cours des 50 dernières années sur le nombre d'années où un homme a été chef d'État	***Empowerment*** • Achèvement scolaire (niveau secondaire et supérieur) • Représentation au parlement	**Restrictions aux libertés civiles** • Existence de mesures qui limitent les femmes dans leur liberté de circulation et leur accès à l'espace public, telles que la capacité restreinte de choisir leur lieu de résidence, de rendre visite à leur famille et leurs amis ou de demander un passeport • Existence de quotas légaux pour promouvoir la participation politique des femmes aux niveaux national et infranational • Part des femmes dans les parlements nationaux

	IMEX (FEM)	IIS (PNUD)	IGII (OCDE)
Indicateurs relatifs à la santé	**Ratios de santé et de survie** • Sex-ratio à la naissance • Différentiel femmes-hommes d'espérance de vie en bonne santé	**Santé reproductive** • Mortalité maternelle (nombre de morts maternelles pour 100 000 naissances) • Taux de fécondité adolescente	**Préférence pour les fils** • Sex-ratios pour les âges 0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, 15-64 ans, 65 ans afin de mesurer l'existence du phénomène de « femmes manquantes » • Part des hommes comme dernier enfant de femmes qui ne désirent pas d'enfants supplémentaires ou stérilisés
			Intégrité physique restreinte • Cadre juridique offre aux femmes une protection juridique contre la violence familiale • Cadre juridique offre aux femmes une protection juridique contre le viol • Cadre juridique offre aux femmes une protection juridique contre le harcèlement sexuel • Pourcentage de femmes qui conviennent qu'il est justifié qu'un mari (ou un partenaire) puisse battre sa femme (ou sa partenaire) dans certaines circonstances • Pourcentage de femmes victimes de violence physique et/ou sexuelle d'un partenaire intime à un moment de leur vie • Pourcentage de femmes qui ont subi tout type de mutilation génitale • Pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ayant un besoin non satisfait de planification familiale